

## Conseil communal

### Décisions du conseil du 18 novembre 2021

---

#### **Budgets 2022 – Crédits d'engagements**

##### 1. Budget de la Bourgeoisie

Le conseil adopte le budget 2022 de la bourgeoisie qui présente un total de charges de CHF 23'100.00, un total de revenus de CHF 10'700.00, et une perte nette budgétée à CHF 12'400.00.

Les investissements sont estimés à CHF 60'000.00. Un crédit d'engagement sera demandé en conséquence à l'Assemblée bourgeoisiale.

Le conseil décide ensuite de soumettre ce budget à l'approbation de l'assemblée bourgeoisiale du 14 décembre prochain.

##### 2. Budget de la Municipalité

Le budget de fonctionnement 2022 de la municipalité présente un total de revenus de CHF 15'664'550.00 et un total de charges, sans les amortissements, de CHF 13'849'370.00. Il dégage ainsi une marge d'autofinancement de CHF 1'815'180.00.

Après enregistrement des amortissements, pour un montant de Fr 1'675'700.00, le budget de fonctionnement clôture avec un excédent de recettes de CHF 139'480.00.

Les dépenses nettes d'investissement d'un montant de CHF 5'726'200.00 sont financées par la marge d'autofinancement et les liquidités dont dispose la commune. L'insuffisance de financement est budgétée à CHF 3'911'020.00.

Après analyse, le conseil adopte le budget 2022 de la municipalité et le soumet à l'approbation de l'assemblée primaire du 14 décembre prochain.

##### 3. Plan quadriennal 2022-2025

Le conseil adopte la plan quadriennal 2022-2025 qui sera présenté, pour information, à l'assemblée primaire du 14 décembre prochain.

#### 4. Crédits d'engagements

Le conseil décide de demander un crédit d'engagement à l'Assemblée Primaire, pour les travaux suivants :

- Rénovation du bâtiment de l'administration communale : CHF 3'000'000.00 ;
- Parking à l'entrée Nord d'Hérémece : CHF 5'800'000.00

#### **Sécurité publique**

Le conseil délivre une autorisation d'exploiter à M. Damien Mettaz pour l'établissement « Le Sapin bleu ».

#### **Economie publique**

Le conseil décide de verser une aide aux indépendants de la commune d'Hérémece, ayant dû suspendre leurs activités durant la 2<sup>ème</sup> vague du Covid 2019 (octobre 2020 à mai 2021).

#### **Aide au logement**

Le conseil accepte la demande d'aide au logement présentée par un citoyen.

#### **Adjudications**

Le conseil décide d'adjuger la phase 1 du mandat d'étude des ressources en eau potable de la Commune au bureau BEG Géologie et environnement SA.

#### **Office du tourisme**

Le conseil prend la décision de principe d'engager un stagiaire à l'office du tourisme d'Hérémece pour une durée d'environ 10 mois.

#### **Autorisations de construire**

Le conseil délivre 3 autorisations de construire.

#### **Crèche - UAPE**

Le conseil est favorable à toutes collaborations, créations de liens et partenariats entre les différents crèches/uape du Val d'Hérens. Cela comprend, notamment, les thèmes suivants : remplacement du personnel, organisation durant les fermetures annuelles et échanges d'expériences.